Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le 05 AOUT 2020
ID : 085-200023778-20200730-DL_2020_4_38-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté de Communes du "PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 41

DELIBERATION
n° 2020 - 4 – 38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET/ Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

Monsieur Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
4 rue du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE 02 51 55 55 55
FAX 02 51 54 24 46

COURRIEL accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET www.payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le 05 AOUT 2020
ID : 085-200023778-20200730-DL_2020_4_38-DE

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2019 de chacun des budgets de la Communauté de Communes, de la manière suivante :

Budget Principal :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	30 719 382,40 €	9 003 192,75 €	3 962 933,00 €
Recettes	33 808 222,57 €	11 317 248,05 €	3 635 502,00 €
Résultats	**3 088 840,17 €**	**2 314 055,30 €**	**- 327 431,00 €**

Le compte administratif 2019 du budget principal présente au 31 décembre 2019 un excédent de fonctionnement de 3 088 840,17 €, un excédent d'investissement de 2 314 055,30 € et un déficit sur les restes à réaliser de 327 431 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 3 088 840,17 €

Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	643 295,75 €	1 726 776,99 €	
Recettes	643 295,75 €	244 575,90 €	
Résultats	**- €**	**- 1 482 201,09 €**	

Le compte administratif 2019 du budget annexe « Zones d'Activités Economiques » présentant un résultat de fonctionnement nul, il n'y a donc pas d'affectation à réaliser.

Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	77 163,34 €	197 856,64 €	
Recettes	100 765,68 €	66 894,00 €	
Résultats	**23 602,34 €**	**- 130 962,64 €**	

Le compte administratif 2019 du budget annexe Ensemble Immobilier Bégaudière présente un excédent de fonctionnement de 23 602,34 € et un déficit d'investissement de 130 962,64 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 23 602,34 €.

Budget Annexe « ISMT Ker Follet »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	73 415,03 €	116 765,84 €	
Recettes	4 533,05 €	4 533,05 €	
Résultats	**- 68 881,98 €**	**- 112 232,79 €**	

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le 05 AOUT 2020
ID : 085-200023778-20200730-DL_2020_4_38-DE

Le compte administratif 2019 du budget annexe ISMT KER FOLLET présente un déficit de fonctionnement de 68 881,98 € et un déficit d'investissement de 112 232,79 €.

Il est rappelé que ces résultats ont été affectés au budget principal par délibération du 26 septembre 2019.

Budget Annexe « Modulaire de Bureaux »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses		12 232,15 €	
Recettes	23 387,80 €	26 157,44 €	
Résultats	**23 387,80 €**	**13 925,29 €**	

Le compte administratif 2019 du budget annexe MODULAIRE DE BUREAUX présente un excédent de fonctionnement de 23 387,80 € et un excédent de la section d'investissement de 13 925,29 €.

Il est rappelé que ces résultats ont été affectés au budget principal par délibération du 26 septembre 2019.

Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	77 977,23 €	40 005,39 €	
Recettes	38 329,35 €	20 803,40 €	
Résultats	**- 39 647,88 €**	**- 19 201,99 €**	

Le compte administratif 2019 du budget annexe Pépinière d'Entreprises présente un déficit de fonctionnement de 39 647,88 € et un déficit de la section d'investissement de 19 201,99 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :
- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 39 647,88 €.

Budget Annexe « SPANC »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	64 265,92 €		
Recettes	19 818,04 €		
Résultats	**- 44 447,88 €**		

Le compte administratif 2019 du budget annexe SPANC présentant un déficit de fonctionnement de 44 447,88 €, il est proposé de l'affecter comme suit :
- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 44 447, 88 €

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le 05 AOUT 2020
ID : 085-200023778-20200730-DL_2020_4_38-DE

Budget Annexe « Assainissement»

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	2 206 601,40 €	2 198 126,65 €	470 780,00 €
Recettes	6 240 230,58 €	3 981 121,95 €	102 062,00 €
Résultats	**4 033 629,18 €**	**1 782 995,30 €**	**- 368 718,00 €**

Le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement présente au 31 décembre 2019 un excédent de fonctionnement de 4 033 629,98 €, un excédent d'investissement de 1 782 995,30 € et un déficit sur les restes à réaliser de 368 718 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 4 033 629,18 €

Budget Annexe « Assainissement Régie»

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	4 356 220,82 €	3 180 816,44 €	1 278 690,00 €
Recettes	6 147 741,07 €	6 865 135,46 €	450 610,00 €
Résultats	**1 791 520,25 €**	**3 684 319,02 €**	**- 828 080,00 €**

Le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement Régie présente au 31 décembre 2019 un excédent de fonctionnement de 1 791 520,25 €, un excédent d'investissement de 3 684 319,02 € et un déficit sur les restes à réaliser de 828 080 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 1 791 520,25 €

Budget Annexe « REOMI»

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	9 155 226,50 €	1 427 284,92 €	870 317,00 €
Recettes	11 175 427,24 €	3 655 970,32 €	204 900,00 €
Résultats	**2 020 200,74 €**	**2 228 685,40 €**	**- 665 417,00 €**

Le compte administratif 2019 du budget annexe REOMI présente au 31 décembre 2019 un excédent de fonctionnement de 2 020 200,74 €, un excédent d'investissement de 2 228 685,40€ et un déficit sur les restes à réaliser de 665 417 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 1 516 230,60 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 503 970,14 €

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le 05 AOUT 2020
ID : 085-200023778-20200730-DL_2020_4_38-DE

Budget Annexe « PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2019
Dépenses	392 713,72 €	903 126,82 €	
Recettes	572 061,45 €	170 113,40 €	
Résultats	**179 347,73 €**	**- 733 013,42 €**	

Le compte administratif 2019 du budget annexe PORTS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE présentant un excédent de fonctionnement de 179 347,73 € et un déficit d'investissement de 733 013,42 €, il est proposé de l'affecter comme suit :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 179 347,73 €.

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2019,
Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2020,
Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats 2018, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- **Budget Principal**
- **Budget annexe « Zone d'Activités Economiques »**
- **Budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »**
- **Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »**
- **Budget annexe « SPANC »**
- **Budget annexe « Assainissement »**
- **Budget annexe « Assainissement Régie »**
- **Budget annexe « REOMI »**
- **Budget annexe « Ports»**

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, 4 août 2020
Le Président,

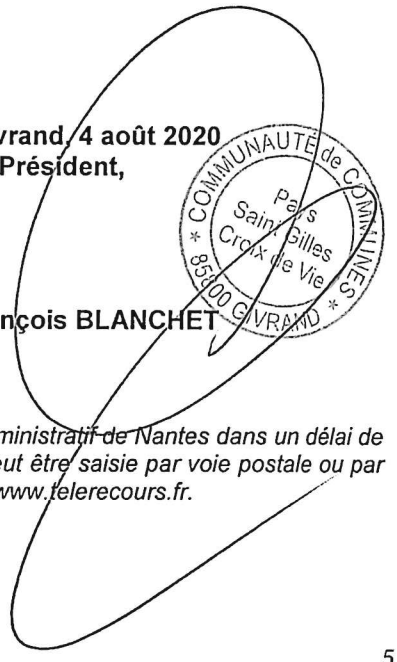

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 AOUT 2020
- de l'affichage le : 05 AOUT 2020
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 05 AOUT 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.